

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 mars 2014

Se référant à l'article L2121-17 du CGCT concernant l'application de la loi en cas de quorum non atteint, Madame le Maire a convoqué à nouveau le Conseil au moins à trois jours d'intervalle de celui du 6 mars 2014. La date du 19 mars convenait au plus grand nombre de Conseillers.

Le Conseil municipal peut ainsi délibérer ce jour valablement sans condition de quorum.

Le dix neuf mars deux mil quatorze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en deuxième séance suite au manque de quorum lors du Conseil municipal prévu le six mars, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Alain LEGRAND, 1^{er} Adjoint, Sylvie ALBEROLA, 2^{ème} Adjoint, Patricia PIGEON, , Bernard TALMON, Conseillers municipaux.

Absents : Christine GOURY, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Dominique SABATIER, qui avait donné pouvoir à Sylvie ALBEROLA, Lionel DECIMO Marlyn GRANDGURY, Dominique LIZOT , Ludivine RATAJEZAK.

Secrétaire de séance : Patricia PIGEON.

Le procès verbal du Conseil municipal du 17 janvier 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

PLU

Finances

BAFA

Questions diverses

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Madame POIRSON donne la parole à Madame ALBEROLA afin qu'elle expose les conclusions du dossier avant son adoption.

- **MODIFICATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'arrêter les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme à l'issue de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme.

- **APPROBATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Plan Local d'Urbanisme.

Le P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'au siège de la Direction Départementale des Territoires à Meaux.

CESSION

- ❖ **SUCCESSION DERVEAUX**

La succession d'André DERVEAUX est constituée de 6 parcelles, dont 3 ont été rachetées par la Commune aux cohéritiers, dans le cadre du projet de constitution de réserves foncières, en décembre 2013.

Le notaire a reçu une proposition d'achat concernant les 3 autres parcelles, boisées et situées en site classé.

Au même titre que les 12 autres cohéritiers, la Commune doit donner son accord pour la vente de ces parcelles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour la vente des parcelles A104, A426 et A149 à un prix global de 10 030 €.

FINANCES

❖ COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention de droit (Danielle POIRSON), donne quitus au Maire, pour sa gestion et adopte le Compte Administratif 2013.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, moins une abstention de droit (Danielle POIRSON), adopte le Compte Administratif 2013 du S.P.A.N.C.

❖ COMPTES DE GESTION 2013 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Compte de gestion 2013 de la Commune du Receveur municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Compte de gestion 2013 du S.P.A.N.C. du Receveur Municipal.

❖ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté décide d'affecter la somme de 271 178.03 € à la section de fonctionnement et la somme de 202 218.62 € à la section d'investissement du budget 2014.

❖ VOTE DES TAUX COMMUNAUX

*Madame POIRSON propose au Conseil de ne pas relever le taux d'imposition pour l'année 2014.
Le produit fiscal total attendu s'élève à 174 133 €.*

❖ BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL 2014

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté adopte le Budget prévisionnel 2014 :
La section de fonctionnement s'équilibre à 582 928.03 €.
La section d'investissement s'équilibre à 986 996.65 €.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget prévisionnel 2014 du S.P.A.N.C. s'équilibrant en recettes et dépenses à

- 2 250 € en section de fonctionnement
- 0 € en section d'investissement.

BAFA

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte d'inscrire les deux agents techniques de cantine à la première cession du B.A.F.A. pour un montant de 420 € et de verser à ces mêmes agents une indemnité kilométrique d'un montant total de 160.83 €.

QUESTIONS DIVERSES

❖ MARCHE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'avis de la CAO concernant les offres faites pour les travaux de voirie rue de Bréhal, la Forêt, Saint Fiacre, des Meuniers et du trottoir de la rue du Grand Morin.

❖ DON

Afin de remercier les sapeurs pompiers de CRECY pour leur intervention le 24 février dernier, le Conseil municipal accepte de faire un don symbolique de 100 € à la section d'intervention de CRECY.

❖ INFORMATIONS

- **Etat civil :**

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Madame et Monsieur SANCHEZ à l'occasion de la naissance de leur fille Olivia.

- **Le ramassage des déchets verts** reprendra le 02/04/2014, les élus distribueront les sacs le samedi 29 mars.

- **Elections**

Madame POIRSON rappelle que l'élection des Conseillers municipaux aura lieu les dimanches 23 et 30 mars. Le vote par procuration est possible. La démarche s'effectue dans un commissariat ou en gendarmerie.

Considérant que le présent Conseil municipal est le dernier du mandat, Madame POIRSON remercie les Conseillers pour l'aide et le soutien qu'ils lui ont apportés durant les six années de la mandature et souhaite bonne chance au prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.